

## **BASKETBALL DIVISION 1**

# **Cadre de référence 2024-25**

### **CONDITIONS D'ADMISSION**

Seules les équipes évoluant au sein des ligues Division 2 du RSEQ peuvent présenter une demande d'admission en Division 1 dans la même discipline.

Afin de pouvoir déposer une demande d'admission à la division 1, il est obligatoire que l'équipe ait remporté 75% de ses parties sur un cycle de 2 ans dans la division 2. Les performances des catégories inférieures seront utilisées uniquement à des fins d'évaluation générale de la candidature.

### **ÉVALUATION ET ACCEPTATION – CRITÈRES**

Les candidatures seront étudiées par le comité d'acceptation et d'évaluation, tel que prévu dans la politique organisationnelle du RSEQ.

Le comité d'acceptation et d'évaluation évaluera la demande d'admission en fonction de critères non automatiques et non absolus et selon un mode comparatif :

- Qualité du niveau de compétition
- Qualité du programme /Équipes dans chaque niveau de jeu/Programme sport-étude ou concentration
- Encadrement sportif et certification des entraîneurs
- Encadrement académique
- Infrastructures et accessibilité
- Budget d'opération
- Soutien et implication de l'école

Toute demande d'admission doit être préalablement approuvée par l'instance régionale de l'établissement d'enseignement.

## CADRE DE RÉFÉRENCE

CADRE DE REFERENCE	STANDARDS MINIMUM A RESPECTER	
	CADET	JUVÉNILÉ
Nombre d'équipes	<i>Féminin : entre 8 – 12 équipes Masculin : entre 12 – 16 équipes</i>	<i>Féminin : entre 8 – 12 équipes Masculin : entre 12 – 16 équipes</i>
Reconnaissance	Être reconnu par la FBBQ comme programme « sport-études ou concentration »	
Standards d'entraînement recommandés par la FBBQ Saison régulière	En respect du <a href="#">cahier de charge</a> des programmes « sport-études ou concentration » de la FBBQ	
Calendrier annuel	Sera déterminé par le comité de ligue, en respect des règles de sécurité de la fédération sportive.	
Format des matchs	4x10	4x10
Sections recommandées À déterminer par le comité de ligue	Féminin : 2 sections Masculin : 1 section	Féminin : 2 sections Masculin : 1 section
Officiels	2 par partie	
Certification des entraîneurs	En respect du <a href="#">cahier de charge</a> des programmes « sport-études ou concentration » de la FBBQ	
Transfert d'Éleve-athlete	Conformément aux règlements spécifiques du RSEQ	
Promotion	Sur demande – Annuelle	

## PROCESSUS D'ÉVALUATION DES ÉQUIPES DE LA LIGUE

### Processus de relégation

- Les équipes de la ligue cadet/juvénile masculin ou féminin division 1 qui obtiennent moins de 25% de victoires sur 2 ans seront rencontrées par le comité d'évaluation et d'acceptation et pourraient être reléguées en division 2.
- Les équipes qui ne répondent pas à ce critère de 25% de victoires devront répondre au **formulaire d'évaluation** et à différents éléments d'analyse (performances, encadrement sportif, etc.) lors d'une entrevue devant le comité d'évaluation et d'acceptation.
- Une équipe reléguée en division 2 pourra revenir dans la ligue division 1 en déposant sa candidature au cours de la saison suivante et refaire le processus d'acceptation des équipes.
- Les équipes peuvent faire une demande de relégation volontaire aux dates de renouvellement prévues et en respect de leur engagement à participer au programme pour une durée minimale de 2 ans.